

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 28 janvier 2019 portant nomination au bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu l'arrêté du 8 février 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontée mécanique et d'assurance des travaux de construction en vertu des articles L. 220-5 et L. 243-4 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Julie Sadorge David (Allianz), suppléante de M. Michel Klein (Mutuelle des Architectes Français Assurance).

M. Eric Hamonou (Axa), suppléant de Mme Sylvie Le Douarin (SMABTP).

M. Patrick Guiheneuf (Axa), suppléant de M. Jean-Jacques Pinton (MAAF).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE